

La proposition de Davis présente deux difficultés fondamentales. Premièrement, il est évident que le système d'exposés proposé ne sera appliqué que par des modifications administratives. Il n'y aura aucune nouvelle loi. Un examen des exposés se fera en entier au sein du ministère de l'Environnement, selon les directives de celui-ci. Tout se fera donc en vase clos et le système sera soumis aux pressions politiques, aux intérêts particuliers ainsi qu'à l'inertie bureaucratique. On a adopté cette méthode en dépit d'une recommandation se trouvant dans le rapport d'un groupe d'étude du ministère de l'Environnement composé de hauts fonctionnaires, qui est le fruit de cinq mois de recherches; ce groupe recommandait la création d'un comité d'examen de l'environnement indépendant, extérieur au ministère, en vertu d'une loi, afin de voir et d'examiner les exposés des effets environnementaux. M. Davis lui-même a admis qu'il y aurait une «résistance naturelle» de la bureaucratie contre une autre série de freins et de contre-poids.

● (2200)

C'est bien beau de parler de résistance naturelle de la bureaucratie, mais à moins de donner ce soir à la Chambre une explication très satisfaisante, une bonne part de la résistance ne vient pas de la bureaucratie du tout mais plutôt du cabinet. Dans sa déclaration, le ministre de l'Environnement a dit, comme en témoigne le hansard du 14 mars 1974:

Tous les ministères fédéraux, les organismes de la Couronne et les sociétés privées qui auront des contrats, des subventions ou des prêts du gouvernement fédéral, devront préparer un exposé des effets environnementaux de leurs projets. Ces exposés seront examinés par une commission de spécialistes d'Environnement Canada...

De cette manière, on ne présente pas au public les véritables exposés des effets environnementaux; on en a la version gouvernementale; par conséquent, on a l'interprétation du gouvernement, la version qu'il veut nous dire et je l'ai dit le 14 mars. Le ministre a ensuite dit:

... qui recommanderont au ministre de l'Environnement d'approuver, de faire modifier ou de rejeter les projets. Les modalités aboutissant à la décision définitive devront, bien entendu, faire l'objet de consultations avec les autres ministres de la Couronne.

Qu'est-ce que cela veut dire au juste et en tenant compte des réponses que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a données hier? Si les réponses du ministre sont prises argent comptant, cela veut dire qu'en dépit de la politique établie, chaque service du ministère va revendiquer une certaine autonomie qui contredit la politique même que le ministre de l'Environnement a présentée à la Chambre l'autre jour.

De ceux, qui soient-ils, qui ont conseillé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'autoriser le forage malgré l'opposition des Esquimaux qui craignent la destruction de leurs terrains de chasse traditionnels, le professeur Milton Freeman de l'Université McMaster a dit ce qui suit le 25 mars:

... je ne puis que conclure qu'on a très mal conseillé M. Chrétien en lui disant d'autoriser ces travaux au mépris de tant de renseignements pertinents disponibles et dans l'ignorance de tant de faits essentiels qu'il reste à découvrir.

Il incombe au gouvernement ce soir de répondre à certaines questions. Je crois qu'il est juste de demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—étant donné sa réponse au sujet de l'application, dans le Nord, de la politique sur l'environnement qui n'est sûrement pas respectée dans le cas présent—de nous dire ce qui se passe exactement.

Ajournement

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis certain que je ne pourrai pas parler de tous les points soulevés par le député pendant les trois minutes qui me sont allouées ce soir, mais j'étudierai ses demandes et je lui ferai parvenir un rapport un peu plus tard au sujet des questions dont je n'aurai pas parlé.

Je tiens à assurer au député que le ministère des Affaires indiennes et les autres personnes qui s'occupent de la mise en valeur du Nord accordent beaucoup d'attention aux recommandations du ministère de l'Environnement, ainsi d'ailleurs qu'à toute la question de l'environnement, qu'il s'agisse de troubles écologiques ou de bouleversements de l'environnement.

Le ministre a fait cesser le travail sismique à deux reprises: dans les eaux libres de glace au large de l'île Southampton, où l'on a arrêté le travail sismique parce qu'on craignait de déranger les troupeaux de morses de la région, et sur la péninsule de Bathurst, où l'on n'a pas effectué de travail sismique depuis 3 ans parce qu'on craignait de nuire aux troupeaux de caribous de la région. Pour ce qui est du cas mentionné par le député, la question de l'activité sismique sur l'île de Bathurst a été étudiée par le comité consultatif les 9 et 30 janvier et les travaux ont été autorisés.

C'est ainsi que sont traitées toutes les demandes d'utilisation des terres. Le comité consultatif d'utilisation des terres des Territoires du Nord-Ouest comprend des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que des représentants de divers autres organismes fédéraux, y compris le ministère de l'Environnement, les services de la faune, le service de la pêche et de la marine et le service de protection de l'environnement. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est aussi représenté au sein du comité par la division de gestion territoriale de la faune. Le ministre a aussi communiqué avec M. Tagat Curley, président des Inuit Tapirisat, à propos de la proposition. On a aussi fait part de la demande et de son approbation subséquente à l'établissement de Resolute Bay.

A la recommandation des divers experts consultés et par suite d'expériences antérieures de travaux sismiques semblables dans d'autres régions de l'Arctique, le comité a conclu que les travaux pourraient être effectués en nuisant très peu à l'environnement.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LE PROLONGEMENT DE L'OLÉODUC JUSQU'À MONTRÉAL—LES MOTIFS DU REJET DE L'UTILISATION DU PIPE-LINE SARNIA-TORONTO

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir pour poursuivre une question que j'ai soulevée vendredi dernier, et que j'ai adressée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) concernant la construction du pipe-line Sarnia-Montréal. J'ai alors demandé au ministre, étant donné qu'il y a déjà un pipe-line Sarnia-Toronto, pourquoi le gouvernement ne songeait pas à prolonger tout simplement l'oléoduc de Toronto jusqu'à Montréal, ce qui permettrait d'épargner le temps de construction, de l'argent et d'éviter le bouleversement des fermes du sud-ouest de l'Ontario.